



BÉNÉVOLE AUX RESTOS DOCUMENT D'ENGAGEMENT CAMPAGNE 2026 / 2027

☐ Association départementale de

☐ Association nationale

Nom du lieu de mission (service/DR/siège AD/lieu d'accueil/entrepôt...)

Nom / Prénom

CP / Ville du lieu d'habitation

Date de naissance

Tél

Mail

JE M'ENGAGE OU RENOUVELLE MON ENGAGEMENT DANS LE PROJET RESTOS

Tu as décidé de t'engager dans le projet associatif des Restos. Ce document illustre les engagements réciproques entre toi et les Restos.

L'engagement est un acte symbolique important et il peut évoluer au fil du temps. C'est pour cela que cet engagement est à renouveler tous les ans avant le lancement de campagne. Au cours de ton engagement, une journée "Echanges & Réflexion sur l'engagement" pourra t'être proposée.

Pour **mieux accueillir** et **mieux accompagner** les personnes en difficulté :

L'ASSOCIATION S'ENGAGE À

- Me proposer une **mission en adéquation** avec les besoins de l'association et mes souhaits, mes savoir-faire et mes disponibilités.
- Me tenir informé(e) de l'**actualité** et de l'évolution de l'association (accès à l'intranet, ...).
- Favoriser l'organisation d'**échanges** réguliers avec l'équipe (réunions d'équipe, moments de convivialité, ...).
- **M'accompagner** dans mon parcours aux Restos en m'informant des missions à pourvoir, et en me proposant des formations adaptées.
- Être à mon **écoute régulièrement** pour échanger sur ma mission et le projet de l'association.
- Me **garantir**, dans le cadre des activités qui me sont confiées, une assurance couvrant les préjudices matériels et immatériels que je peux causer aux tiers et un contrat "Individuel Accident"¹.
- **Reconnaître ma contribution** aux activités des Restos du Cœur, en m'offrant un cadre sécurisant et valorisant, notamment par des remerciements au moment du départ.
- **Me soutenir en cas de besoin** en mettant à la disposition de toutes et tous une ligne d'écoute psychologique individuelle.

JE M'ENGAGE À

- Adhérer à la **Charte des bénévoles Restos, au principe de l'accueil inconditionnel** et à prendre connaissance de la **Charte Nationale d'engagement et des Règles du Vivre Ensemble** (disponibles sur l'intranet).
- Réaliser la **mission** pour laquelle je me suis engagé(e) dans le respect des valeurs Restos et suivre les **formations**, en lien avec celle-ci, proposées par les Restos du Cœur.
- M'associer aux **temps de rencontre** proposés par les équipes.
- Respecter la plus totale **confidentialité** sur les informations portées à ma connaissance concernant les personnes accueillies, et ne faire aucune communication personnelle aux médias en cas de désaccord au sein de l'association.
- Participer, selon mes disponibilités, aux **actions ponctuelles** organisées par les Restos du Cœur (collectes, paquets cadeaux, manifestations diverses, ...).
- **Céder mes droits d'auteur aux Restos du Cœur** pour toute œuvre réalisée dans l'exécution de ma mission et à respecter tous les droits de propriété intellectuelle appartenant à l'Association.
- Respecter la **Charte informatique** des Restos (disponible sur l'intranet).
- Anticiper au mieux mon départ et assurer la **transmission** de ma mission dans le respect des valeurs des Restos.

Au cours de l'engagement bénévole², qui est librement choisi et auquel chacune des parties peut mettre un terme, le respect des règles communes et principes de base est indispensable pour vivre ensemble et ainsi permettre une relation fructueuse et harmonieuse entre le bénévole et l'association. Je confirme avoir pris connaissance des Statuts et du Règlement Intérieur. Je confirme avoir pris connaissance du document "Utilisation des données personnelles" expliquant les conditions d'utilisation de mes données personnelles par l'association des Restos du Cœur, les droits dont je dispose et comment les exercer.

À Le

Signature pour l'Association
(NOM - PRÉNOM - FONCTION)

À Le

Signature du bénévole
Pour les bénévoles mineurs³
Signature du responsable légal



SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE

Une ligne individuelle dédiée
aux équipes internes des Restos.

N° VERT GRATUIT **0 800 400 480**

Parce que vous comptez pour nous !

¹ **Assurances** : Dans le cadre des activités qui te sont confiées par l'association, celle-ci te garantit une assurance couvrant les préjudices matériels et immatériels que tu peux causer aux tiers et un contrat « Individuel Accident » prenant en charge les frais médicaux restants à ta charge après remboursement des organismes sociaux. Les Restos du Cœur ne couvrent pas ton véhicule personnel. Il est recommandé de vérifier auprès de ton assureur que tout sinistre survenu avec ton véhicule personnel dans le cadre des activités Restos sera pris en charge. Dans le cas contraire, tu dois t'abstenir de l'utiliser.

² Le bénévolat est la situation dans laquelle une personne apporte temps et compétences à titre gratuit pour une association. Elle se distingue à ce titre de l'activité salariée.

³ Pour les mineurs, la signature de l'un des parents ou d'un tuteur légal est nécessaire. Les 16-18 ans peuvent réaliser leur bénévolat sans être accompagnés à condition d'avoir une autorisation parentale. Les 14-15 ans doivent être accompagnés de leur représentant légal lors de leur bénévolat.

LA CHARTE DES BÉNÉVOLES

1 RESPECT ET SOLIDARITÉ ENVERS
TOUTES LES PERSONNES DÉMUNIES

4 CONVIVIALITÉ, ESPRIT D'ÉQUIPE,
RIGUEUR DANS L'ACTION

2 BÉNÉVOLAT, SANS AUCUN PROFIT
DIRECT OU INDIRECT

5 INDÉPENDANCE COMPLÈTE À L'ÉGARD
DU POLITIQUE ET DU RELIGIEUX

3 ENGAGEMENT SUR UNE
RESPONSABILITÉ ACCEPTÉE

6 ADHÉSION AUX DIRECTIVES
NATIONALES ET DÉPARTEMENTALES

EN SAVOIR PLUS SUR TON ENGAGEMENT

➤ Personne à contacter en cas de nécessité :

Nom/Prénom Téléphone

➤ Tes jours et créneaux (matin/après-midi/soirée) de présence prévisionnels aux Restos (Indiquer la mission et le lieu d'engagement associés)

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

➤ La fréquence de ta venue : (Entourer la bonne mention)

Toutes les semaines

Tous les 15 jours

Autre (Préciser)

➤ Tu es actuellement : (Entourer la bonne mention)

Lycéen(ne) / Collégien(ne)

En activité

Retraité(e)

Étudiant(e)

En recherche d'emploi

Autre (Préciser)

➤ Langues étrangères parlées :

➤ Ton ou tes domaines d'expériences :

- | | |
|----|----|
| 1. | 2. |
| 3. | 4. |

➤ Catégorie de permis de conduire :

➤ Habilitation CACES : Oui / Non

➤ Si tu en as un, quel est ton souhait de mission dans le cadre de ton bénévolat ?

➤ Si tu en as un, quel est ton souhait de formation proposée par les Restos du Cœur ?



LES RÈGLES DU VIVRE ENSEMBLE AUX RESTOS

Validées par le C.A national, les règles du vivre ensemble complètent la Charte, à laquelle tous les bénévoles adhèrent, et guident les actions et échanges au sein des équipes. Aux Restos du Cœur, plus qu'ailleurs, le respect et la bienveillance sont le fondement des équipes. Chacun de nous, quelle que soit sa mission ou forme d'engagement, est porteur du projet et de l'image des Restos. **S'engager aux Restos du Cœur, c'est adhérer à des valeurs fondamentales.** Nous les incarnons dans notre quotidien pour assurer à notre échelle une ambiance participative, sereine et conviviale. Ainsi chacun dans son engagement se sent respecté et en confiance et cela contribue à un meilleur accompagnement des personnes accueillies. *Tout manquement à la Charte des bénévoles ou aux règles du vivre ensemble entraîne, a minima, un échange avec les responsables d'équipe¹ et peut aller jusqu'au déclenchement d'une procédure de radiation de l'association.*



LES COMPORTEMENTS À FAVORISER

Bienveillance, tolérance et respect

Écoute bienveillante : être à l'écoute des idées de tous (équipe et personnes accueillies) concernant les missions, l'organisation des activités ou du lieu.

Tolérance aux erreurs : accepter les erreurs de chacun (apprentissage, oubli, inattention...), accompagner afin d'éviter qu'elles se reproduisent permet d'instaurer un climat de confiance.

Esprit d'équipe : les Restos forment une grande équipe guidée par un projet commun d'accompagnement des personnes en difficultés qui dépasse son seul lieu d'engagement. Faire preuve d'esprit d'équipe c'est respecter tous les membres Restos, peu importe leurs formes ou lieux d'engagement².



Solidarité et convivialité

Travail en équipe : venir en soutien en cas de besoin, et être particulièrement attentif et bienveillant envers tous, notamment les nouveaux arrivants.

Coopération : communiquer aux membres de l'équipe ses observations, interrogations et suggestions.

Accueil convivial : être accueillant vis-à-vis de tous, équipes et personnes accueillies, conformément aux valeurs Restos.



Responsabilité

Comportement responsable : être fiable dans son engagement pour ne pas mettre l'activité en difficulté (prévenir en cas d'absence, de retard, ne pas venir si l'on n'est pas en forme...).

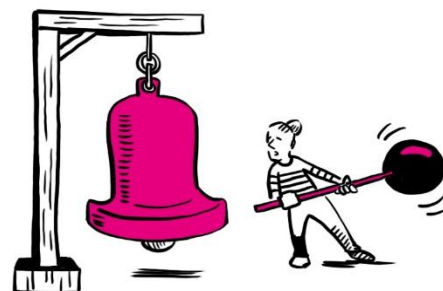
Information : se tenir informé du projet des Restos et des directives associées, notamment en participant aux réunions et aux temps Restos organisés par le lieu d'activité, le siège de l'AD ou l'Association nationale. Ne pas hésiter à poser des questions pour en comprendre le sens.



¹ Responsable d'équipe : responsable de lieux d'accueil, d'entrepôt ou pour les sièges, responsable d'équipe/activités.

² Formes d'engagement : bénévoles, salariés, mécénats de compétences, stagiaires, SNU... Lieux d'engagement : Sièges, entrepôts, jardins, maraudes, centres d'activités...

Alerte : informer les responsables d'équipe¹ en cas de non-respect de la Charte, de dysfonctionnement et de toute situation potentiellement dangereuse. Par ailleurs, en cas de difficulté personnelle ou de mal être, ne pas hésiter à alerter le responsable de l'équipe (ou une personne de confiance). Ces alertes permettent de trouver des solutions afin que l'accompagnement des personnes continue dans de bonnes conditions et de soutenir les membres des équipes qui en ont besoin.



Transmission : les bénévoles sont libres à tout moment de ne pas renouveler ou d'interrompre leurs engagements. Prévoir son départ (dans la mesure du possible) permet de préparer sa transmission et ainsi d'assurer la pérennité des actions.



LES INTERDITS

Violence verbale et physique : exprimer différents points de vue doit se faire sans agressivité, que ce soit en présentiel ou à distance (mail, Teams, etc.) : aucune violence n'est tolérable.

Discriminations : ne pas favoriser ou défavoriser une personne, la traiter différemment ou tenir des propos discriminatoires en raison de l'origine, de l'âge, d'un handicap, d'une maladie, etc. De même, tout comportement sexiste, qu'il soit verbal ou non verbal, est strictement interdit. Le respect et l'égalité entre tous les membres de l'équipe doivent être maintenus en toutes circonstances.



Comportements inadaptés ou dangereux : ne pas venir en état d'ivresse ou sous l'emprise de produits illicites et ne pas en consommer pendant son activité. Respecter les consignes de sécurité (port des équipements obligatoires, certifications pour la conduite des véhicules et engins, respect des règles d'hygiène et sécurité alimentaire, etc.), et ne pas mettre autrui en danger.



Mise en cause publique : ne pas utiliser les médias et les réseaux sociaux pour régler des conflits ou désaccords.

Utilisation personnelle de denrées alimentaires ou de matériel : emporter des denrées alimentaires est strictement interdit. Cette règle s'applique partout et en toutes circonstances et même si les produits sont ou vont être périmés. Il est également interdit d'utiliser les équipements Restos à des fins personnelles. Tout ce qui entre aux Restos est fléché exclusivement à destination des personnes accueillies ou au fonctionnement des activités.



Confidentialité : ne pas communiquer des données ou informations internes à l'extérieur et sur les réseaux sociaux. Respecter la confidentialité des informations sur les Restos et sur les personnes accueillies.

Manifestation d'appartenance politique, syndicale ou religieuse : ne pas manifester d'appartenance politique, syndicale ou religieuse pendant l'activité bénévole. Et dans le cadre d'une activité politique, syndicale ou religieuse, ne pas mentionner son bénévolat aux Restos du Cœur y compris sur les réseaux sociaux.



UTILISATION DES DONNÉES PERSONNELLES

RECUEIL DES DONNÉES PERSONNELLES

Pour que les personnes soient **mieux accueillies et mieux accompagnées**, il faut un nombre **suffisant** de bénévoles **motivés, à la bonne place** (suivant leurs compétences, expériences, motivation, etc.), **formés** et qui se sentent **reconnus et bien intégrés** dans l'association. **Pour cela, afin d'améliorer l'animation de tous les parcours et être « ensemble et engagés » dans le projet des Restos, l'association nationale des Restos du Cœur met en place dans tous les lieux Restos des outils informatiques** dans lesquels l'ensemble des bénévoles sera recensé.

Ce document a pour objectif d'expliquer les principes mis en œuvre par les Restos du Cœur, Association Nationale ou Départementale, en matière de traitement des données à caractère personnel. Il s'agit de la Politique de Protection des Données applicable à tous ceux qui s'engagent auprès des Restos sans en être salarié.

1. CHAMP D'APPLICATION ET EXCLUSION

La présente politique s'applique aux personnes suivantes :

- Les bénévoles des Restos du Cœur ;
- Les candidats à un engagement auprès des Restos du Cœur ;
- Les personnes sous mesures judiciaires intervenant dans le cadre d'une mission aux Restos du Cœur ;
- Les personnes relevant d'autres formes d'engagement hors bénévolat : mécénat, stage non rémunéré, service civique...
- Les personnes mineures.

Elle s'applique à tous les traitements de données personnelles mis en œuvre quelle que soit la forme d'engagement. Elle ne s'applique pas au traitement des données personnelles concernant les salariés des Restos ou les Personnes Accueillies.

Elle vient compléter la Charte des Bénévoles des Restos du Cœur.

2. INFORMATIONS SUR LES DONNÉES

Le tableau "Utilisation des données personnelles" résume notre usage de ces données, à quoi elles nous servent, et pourquoi et combien de temps.

3. STOCKAGE DES DONNÉES

Les données à caractère personnel sont stockées en **Union Européenne dans les bases de données ou fichiers des Restos du Cœur** ou dans celles de prestataires de services, qui mettent en place des garanties en cas de transfert de données.

4. INFORMATIONS ET DROITS RELATIFS AUX DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

En cas de question ou pour exercer tes droits reconnus par le RGPD (droit d'accès, de rectification, de suppression, de portabilité des données te concernant, ainsi qu'un droit de limitation et d'opposition aux traitements de données te concernant. Tu peux également nous donner des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de tes données personnelles après ton décès.

Pour exercer ces droits, adresse-toi au Référent Ressources Bénévoles ou au Responsable Départemental qui traitera la demande dans les meilleurs délais.

Tu peux contacter notre DPO à l'adresse mail : dpo@restosducoeur.org ou par courrier :

Les Restaurants du Cœur
Secrétariat Général / DPO
42 rue de Clichy 75009 PARIS

Pour plus d'information, tu peux consulter <https://www.cnil.fr/fr/modeles>

Tu peux également exercer une réclamation directement sur le site de la CNIL si tu estimes que nous n'avons pas répondu à tes questions. www.cnil.fr

5. DESTINATAIRES DES DONNÉES

L'accès aux données à caractère personnel est limité aux responsables des différents niveaux de l'association des Restos du Cœur (siège, antenne, associations départementales, centres et structures) et à ses sous-traitants et organismes avec lesquels les Restos du Cœur sont liés contractuellement afin de mener à bien l'objectif du traitement.

6. SÉCURITÉ DES DONNÉES

Les Restos du Cœur sont particulièrement attachés à la confidentialité des données personnelles que nous collectons et traitons. Nous mettons en œuvre les mesures techniques, physiques et organisationnelles nécessaires pour prévenir, dans la mesure du possible, toute altération, perte ou accès non autorisé à tes données personnelles.



UTILISATION DES DONNÉES PERSONNELLES

Quels types de données ?	Pour quelles finalités ?	Avec quelles bases légales ?	Quelle durée de conservation ?
Activité aux Restos <i>Historique de la personne aux Restos, les postes occupés, le parcours de formation, les souhaits...</i>	Adapter les missions et les parcours, suivre l'engagement et établir des attestations	Intérêt légitime des Restos à organiser les parcours et le recrutement	Tout au long du Parcours + 5 ans après le départ des personnes.
	Analyser les formes d'engagement et caractéristiques des personnes engagées	Intérêt légitime des Restos à réaliser des études	Tout au long du Parcours + 5 ans après le départ des personnes.
	Communiquer avec les anciens bénévoles ou personnes engagées	Intérêt légitime à communiquer sur son activité et sa communauté	Tout au long du Parcours + 5 ans après le départ des personnes.
	Conserver les informations relatives aux personnes radiées	Intérêt légitime des Restos à conserver un suivi des radiations et manquements aux statuts	10 ans
	Envoyer des communications internes aux Restos	Intérêt légitime à communiquer sur son activité et sa communauté	Tout au long du Parcours + 5 ans après le départ des personnes.
	Faciliter une nouvelle affectation des personnes concernées	Intérêt légitime des Restos à organiser les parcours et le recrutement	Tout au long du Parcours + 5 ans après le départ des personnes.
	Gérer le planning opérationnel des équipes	Intérêt légitime des Restos à organiser l'activité	Tout au long du Parcours + 5 ans après le départ des personnes.
	Gérer les accès et permissions au système d'information	Intérêt légitime des Restos à organiser l'activité	Tout au long du Parcours + 5 ans après le départ des personnes.
	Gérer les plannings de centre et estimer le temps d'engagement bénévole	Intérêt légitime des Restos à organiser l'activité	Pendant la durée de l'engagement + 5 ans
	Mettre à disposition une ligne d'écoute	Intérêt légitime des Restos à proposer un service d'écoute	Tout au long du Parcours + 5 ans après le départ des personnes.
	Réaliser des études et enquêtes	Intérêt légitime des Restos à réaliser des études	Tout au long du Parcours + 5 ans après le départ des personnes.
Données de contact <i>Permettent de joindre la personne pour organiser les missions ou pour communiquer via les publications des Restos</i>	Valoriser le temps de bénévolat	Obligation légale	Tout au long du Parcours + 5 ans après le départ des personnes.
	Communiquer avec les anciens bénévoles ou personnes engagées	Intérêt légitime à communiquer sur son activité et sa communauté	Tout au long du Parcours + 5 ans après le départ des personnes.
	Envoyer des communications internes aux Restos	Intérêt légitime à communiquer sur son activité et sa communauté	Tout au long du Parcours + 5 ans après le départ des personnes.
	Faciliter une nouvelle affectation des personnes concernées	Intérêt légitime des Restos à organiser les parcours et le recrutement	Tout au long du Parcours + 5 ans après le départ des personnes.
	Gérer les accès et permissions au système d'information	Intérêt légitime des Restos à organiser l'activité	Tout au long du Parcours + 5 ans après le départ des personnes.
Données hautement personnelles <i>Type IBAN ou coordonnées bancaires, utilisées dans le remboursement des notes de frais</i>	Orienter les personnes ayant contacté la ligne d'écoute	Intérêt légitime des Restos à organiser les parcours et le recrutement	Tout au long du Parcours + 5 ans après le départ des personnes.
	Gérer les frais et les obligations fiscales associées	Obligation légale	10 ans
Données liées au permis <i>Liées à l'usage d'un véhicule : vérification de la validité du permis, numéro de permis et date d'obtention pour les procédures obligatoires de notification des infractions routières...</i>	Adapter les missions et les parcours, suivre l'engagement et établir des attestations	Obligation légale	Tout au long du Parcours + 5 ans après le départ des personnes.
Données requises par la loi <i>Leur traitement est rendu nécessaire par un texte légal (ex. valorisation des temps d'engagement, suivi administratif des mesures judiciaires)</i>	Mettre en relation avec des organismes publics ou partenaires	Obligation légale	Selon l'obligation concernée
Données sensibles <i>Relatives à la santé (ex. un handicap mentionné pour adapter la mission), à l'existence d'une mesure judiciaire (ex. TIG), ou concernant les mineurs. Une autorisation spécifique peut être nécessaire pour l'utilisation de ces données (ex. autorisation parentale pour les mineurs).</i>	Adapter les missions et les parcours, suivre l'engagement et établir des attestations	Consentement	Tout au long du Parcours + 5 ans après le départ des personnes.
	Adapter les missions et les parcours, suivre l'engagement et établir des attestations	L'accord des parents pour les mineurs	Tout au long du Parcours + 5 ans après le départ des personnes.
	Assurer le suivi administratif	Obligation légale	durée légale de conservation
	Disposer d'une assurance	Obligation légale	Tout au long du Parcours + 5 ans après le départ des personnes.
	Statistiques d'utilisation	Consentement	Tout au long du Parcours + 5 ans après le départ des personnes.
Données techniques <i>Données d'usage des outils informatiques (ex. logs de connexions) permettant d'assurer la sécurité des systèmes et la traçabilité des accès</i>	Appliquer et suivre les règles de sécurité du système d'information	Intérêt légitime des Restos à organiser l'activité	Tout au long du Parcours + 5 ans après le départ des personnes.
	Diffuser des informations via l'intranet et mesurer son utilisation	Intérêt légitime des Restos à réaliser des statistiques	Durée de l'étude + 5 ans
	Gérer les accès et permissions au système d'information	Intérêt légitime des Restos à organiser l'activité	Selon PSSI
Vie Personnelle <i>Données de la personne hors des Restos : parcours professionnel et personnel, coordonnées (ex. CV, coordonnées pour candidature, etc...)</i>	Adapter les missions et les parcours, suivre l'engagement et établir des attestations	Intérêt légitime des Restos à organiser les parcours et le recrutement	Tout au long du Parcours + 5 ans après le départ des personnes.
	Faciliter une nouvelle affectation des personnes concernées	Intérêt légitime des Restos à organiser les parcours et le recrutement	Tout au long du Parcours + 5 ans après le départ des personnes.
	Traiter les candidatures	Intérêt légitime des Restos à organiser les parcours et le recrutement	Pendant le traitement de la candidature, et 2 ans maximum.
	Traiter les sollicitations reçues via la ligne d'écoute	Intérêt légitime des Restos à organiser les parcours et le recrutement	Tout au long du Parcours + 5 ans après le départ des personnes.